



SGPA USPAC CGT
SYNDICAT GÉNÉRAL DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC
DE L'ARCHÉOLOGIE
Section Lorraine
Inrap Grand-Est Nord, 12 rue de Méric, 57 000 Metz
e-mail : sgpacgt.lorraine@inrap.fr

Les agents du Ministère de la Culture interpellent la Ministre à Metz

Près de 30 agents de Lorraine de la Direction régionale des affaires culturelles (CFDT-CGT-FSU) et de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (CGT-FSU-SUD Solidaires) ont manifesté ce jour lors de la visite d'Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture, venue présenter ses vœux à la DRAC. Ils ont réaffirmé leur attachement au maintien du rôle des DRAC en région, seules à même d'assurer une politique nationale en matière culturelle, ainsi que leur refus de la mise en concurrence de l'archéologie préventive.

Les agents s'inquiètent de la dégradation et de la dévalorisation des DRAC ainsi que de leur possible démantèlement induit par le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM). L'État doit conserver ses prérogatives et ses responsabilités dans tous les domaines de la culture. Par le biais de ses services déconcentrés, lui seul peut garantir, sur l'ensemble du territoire national, un égal accès de tous à l'art et à la culture, la liberté de la création artistique et le haut niveau du contrôle scientifique et technique.

L'archéologie préventive a pour but de sauvegarder, par l'étude, le patrimoine archéologique détruit par l'aménagement du territoire. Une loi votée en 2001 a donné à cette discipline un cadre institutionnel et a créé un établissement public, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (Inrap). Par une loi votée en 2003 et portée par le Ministre de la Culture de l'époque, Jean-Jacques Aillagon, les fouilles archéologiques ont été ouvertes à la concurrence, malgré l'opposition de toute la profession et d'une partie de l'opposition de l'époque, en particulier le Parti socialiste.

Les agents de Lorraine restent mobilisés et seront très attentifs à l'évolution de ces deux dossiers

Metz, le 10 janvier 2014

